



**ADOPTION DE LA STRATÉGIE FORMATION-EMPLOI  
DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL  
ET DES ÉVOLUTIONS PRIORITAIRES  
DE L'OFFRE DE FORMATION**

**Rapporteure : Patricia LAUPIN**

**DÉLIBÉRATION**  
**Séance plénière du 19 février 2024**

Le conseil économique, social et environnemental régional, sous la présidence de Pierre ALLORANT,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 1<sup>ère</sup> et 4<sup>ème</sup> commissions en date du 7 février 2024,

Vu l'avis du Bureau en date du 12 février 2024,

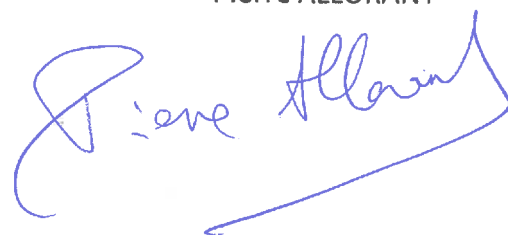
Vu la désignation de Monsieur Hubert JOUOT, secrétaire de séance,

Madame Patricia LAUPIN, rapporteure entendue,

DÉLIBÈRE

Avis adopté à l'unanimité.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire  
Pierre ALLORANT



Le présent rapport expose la stratégie formation-emploi du secteur sanitaire et des évolutions prioritaires de l'offre de formation et la carte cible des formations qui en découle. Même si dans ce cadre la Région fait partie de celles qui ont le plus réévalué le nombre d'infirmières/infirmiers formés, les enjeux liés au secteur sanitaire et social demeurent majeurs et nécessiteront un investissement de l'ensemble des acteurs du territoire régional.

### **Le contexte :**

La région Centre-Val de Loire se situe en dernière place des régions hexagonales en termes de densité médicale avec 256 médecins pour 100 000 habitants contre 330 en moyenne pour les autres régions. Cette difficulté ne pourra être solutionnée qu'à moyen terme et nécessite de trouver des solutions rapides et pertinentes à tous les niveaux de l'organisation. Dans son rapport sur les hôpitaux publics voté en février 2019, le CESER rappelait l'importance de l'humain au cœur des organisations et notamment celui du secteur sanitaire et social quant au temps médical qu'il était susceptible de pouvoir dégager. En 2024, cette analyse est plus que jamais d'actualité, les

conséquences de la crise sanitaire ayant amplifié les difficultés.

Par ailleurs, les perspectives démographiques associées à un virage domiciliaire de plus en plus affirmé ne pourront qu'exacerber les tensions du secteur. Le maintien à domicile des personnes âgées, l'hospitalisation à domicile, l'accompagnement des personnes atteintes de troubles psychiques, etc. vont augmenter considérablement les besoins en personnels accompagnant, à moins de ne finir par rendre la tâche des aidants définitivement intenable.

### **La méthode :**

La carte qui nous est présentée est le fruit de la démarche qui avait été présentée en février 2023 dans le rapport relatif au schéma des formations sanitaires et sociales et pour laquelle le CESER avait salué l'engagement régional. Il se félicite de retrouver dans ce nouveau document de nombreux éléments qu'il avait alors évoqués ou proposés.

Le principe de concertation qui a dirigé l'élaboration de la carte sur la base d'une observation fine de l'observatoire sanitaire, médicosocial et social (OSMS) permet d'aboutir à une réflexion relativement complète, à hauteur de ce qu'elle peut être dans un secteur polymorphe en mal de structuration et néanmoins tellement fondamental face aux enjeux sociétaux.

La réflexion présentée dépasse le strict cadre comptable pour s'inscrire dans l'environnement régional et prendre en compte de nombreux

facteurs influant sur le taux de diplomation au-delà des formations en elles-mêmes.

Les aides proposées en termes de logement et de mobilités devraient permettre de lever certains freins, notamment en ce qui concerne les stages dans une région géographiquement vaste dans laquelle le manque de solutions de mobilité demeure souvent pointé. A ce titre, la réflexion engagée autour de l'accompagnement des apprenants dans le cadre de leur stage est particulièrement pertinente à l'heure où les métiers du secteur souffrent parfois d'un décalage important entre représentations et réalité.

Le CESER soutient l'engagement régional dans le domaine de l'apprentissage qui se manifeste par son soutien financier dans le secteur public non couvert et la volonté de voir émerger des cursus intégralement proposés par voie d'apprentissage (à commencer par celui d'infirmier/infirmière).

Cette possibilité demeure trop peu développée alors qu'elle constitue une réelle solution économique pour les apprenants.

Les pistes avancées pour le décloisonnement des cursus s'inscrivent dans la dynamique défendue par le CESER et exposée récemment dans le rapport autonomie grand âge et vieillissement. La gradation des cursus et la possibilité d'évoluer, l'harmonisation des formations et la recherche de complémentarité sont une des réponses aux difficultés du secteur en termes de pénurie et de crise de l'attractivité. Le CESER salue par ailleurs l'intégration de modules liés à la gériatrie dans les cursus, compte tenu du contexte démographique et des besoins qui émergent d'ores et déjà.

#### Points de vigilance :

Comme le précise le rapport, l'élaboration de la carte cible s'est pour l'instant concentrée sur l'offre de formation initiale. Néanmoins, compte tenu des difficultés d'attractivité du secteur sanitaire et social, il est impératif d'élargir cette réflexion.

La filière apprentissage doit être valorisée et développée bien plus qu'elle ne l'est aujourd'hui. La réflexion qui a été conduite sur la formation d'infirmier/infirmière devra l'être sur l'ensemble des cursus.

La Validation des Acquis et de l'Expérience mériterait d'être davantage explorée et développée. Elle demeure trop intimiste compte tenu des perspectives qu'elle peut offrir en termes d'évolution professionnelle et de perspectives. A l'instar de la possibilité offerte aux aides-soignantes/soignants d'intégrer un parcours spécifique permettant d'accéder à la 2<sup>ème</sup> année du cursus d'infirmier/infirmière, la VAE permet de prendre en compte et de valoriser les savoir-faire dans une logique de parcours. La question du glissement des tâches devra être intégrée à cette réflexion, même si le cadre réglementaire l'empêche aujourd'hui. C'est une réalité connue

Les financements conséquents apportés par la Région quant à la modernisation du parc immobilier sont fondamentaux. Néanmoins, le CESER s'associe pleinement à la volonté exprimée d'y associer l'ensemble des acteurs locaux et l'Etat compte tenu du volume financier des opérations et de leurs enjeux. Cette compétence n'est pas une compétence régionale, et malheureusement la Région Centre-Val de Loire semble être bien seule à l'assumer. Le CESER réaffirme la nécessité absolue d'une prise de responsabilité collective, à commencer par l'Etat, qui voit son désengagement à nouveau compensé par une collectivité volontariste en matière sanitaire, médicosociale et sociale. Il est impérieux que l'effort soit collectif compte tenu de l'importance du sujet et du volume financier qui en découle.

de tous et toutes qui pourrait devenir une opportunité.

La formation des Infirmiers/infirmières en Pratique Avancée (IPA), si elle ne relève pas du Conseil régional, doit néanmoins s'inscrire dans cette réflexion. Elle mérite d'être davantage valorisée notamment dans les établissements de formation. C'est une des réponses intermédiaires à la désertification médicale. Il est fondamental que les freins soient levés, tant en ce qui concerne ses détracteurs dans le secteur de la santé, que de la problématique financière lorsque que l'exercice est libéral (financement des deux ans de formation).

Plus largement, la question de la formation continue devra être beaucoup plus explorée qu'elle ne l'est actuellement, à moins d'accentuer encore un peu plus les reconversions des agents et l'absence d'attractivité de la filière.

La communication et la valorisation du secteur doit continuer à faire l'objet d'une attention toute particulière tant sur le fond que sur la forme. La crise d'attractivité du secteur, le décalage persistant entre la représentation des métiers et

leur réalité doivent nous conduire à nous concentrer sur ce préalable tant pour éviter les erreurs d'orientation qui contribuent largement à faire baisser le taux de diplomation, que pour mettre en valeur les professions du sanitaire, du médico-social et du social. Parcours sup a changé la donne quant aux conditions de recrutement et fait évoluer les public candidat, ce qui se traduit notamment par son rajeunissement. Néanmoins si le dispositif a permis de lever certains freins dont les freins financiers, il est plus que jamais nécessaire d'être lisible en termes d'orientation, surtout avec la disparition de l'entretien de motivation qui pouvait constituer un premier filtre.

Dans cet ordre d'idée, la mise en œuvre de cordées de la réussite, pour l'instant dans 3 lycées régionaux, méritera vraisemblablement d'être généralisée. Le CESER propose que cette initiative soit déployée dès le collège de manière à encourager le recrutement dans cette filière en lycées techniques et professionnels.

Mais au-delà de ce préalable, c'est l'ensemble des conditions de vie et d'études qu'il faut interroger. Les résultats de la récente enquête « Nous soignerons demain » conduite par la FNEI (Fédération Nationale des Etudiants en Soins Infirmiers) est plus qu'alarmante :

- Santé physique dégradée : plus de 30% des enquêtées/enquêtés consomment des antalgiques de palier 1,
- Santé mentale en danger : un étudiant/une étudiante sur 6 a déjà pensé au suicide,
- Des comportements addictifs à risque en hausse,
- Une précarité étudiante toujours omniprésente, 39% des effectifs considèrent que leur alimentation s'est dégradée par manque d'argent,
- Discrimination, violences sexistes et sexuelles, harcèlement : un étudiant/une étudiante sur 6 déclare avoir été victime d'agression sexuelle pendant sa formation, plus de 31% déclarent avoir été victime de harcèlement.

Environ 30% des étudiantes/étudiants en soin infirmier abandonnent en cours de cursus. La prise

en compte de cette situation relève de l'urgence et doit être au centre des préoccupations de tous les acteurs locaux. Le schéma régional de la vie étudiante pourrait porter un volet spécifique relatif aux études de santé, permettant de mieux prendre en compte ces difficultés.

Les conditions de travail, la rémunération et l'organisation du secteur nuisent largement à son attractivité, au recrutement dans les établissements de formation et contribue aux abandons en cours de formation. Le manque de personnel qui se reporte sur les professionnels en fonction amplifie la dégradation avec une surcharge permanente de travail, qui conduise certaines structures à comptabiliser les stagiaires dans leurs effectifs principaux.

La dimension territoriale doit faire aussi l'objet d'une réflexion. La possibilité de pouvoir former en priorité les résidentes et résidents du territoire, notamment issus de zones sous-dotées contribuera nécessairement à la lutte contre la désertification médicale. Le pendant est de ne pas accueillir trop d'apprenants extra régionaux pour éviter les « fuites » à la sortie des cursus du fait de leur retour dans leur région d'origine. La Région Centre-Val de Loire est très volontaire quant au développement du secteur et de son offre de formation, il est légitime que les retombées soient en priorité locales.

Enfin, une attention toute particulière doit être portée aux stages. Les terrains doivent être démultipliés et diversifiés, à l'instar de ce qui a été réalisé pour les stages en exercice regroupé. Trop d'étudiantes/étudiants ne connaissent qu'un seul type d'établissement au cours de leur différents stages. L'amélioration de la qualité des stages passe vraisemblablement par un meilleur accompagnement des tuteurs, une valorisation de l'exercice mais aussi des facilitations matérielles : substituer une aide au logement de proximité à celle de l'aide au transport quand ce dernier n'est pas accessible, soutenir les initiatives locales en termes d'hébergement, ...

Le CESER est parfaitement conscient que ces pistes ne relèvent pas toutes des compétences

régionales. Et c'est bien ce qui complexifie l'exercice, compte-tenu de la pluralité des acteurs. L'absence d'engagement de certains opérateurs, à commencer par celui de l'Etat, a conduit à nouveau la Région Centre-Val de Loire à s'investir bien au-delà de ses compétences. Cette

dynamique vertueuse ne doit pas conduire à pérenniser une absence de volontarisme des uns, mais bien conduire à un engagement collectif à hauteur des besoins et des enjeux, à commencer par la prise en charge du parc immobilier.

## CONCLUSION

La carte cible présentée s'inscrit pleinement dans une optique plus large de structuration du secteur, défendue par le CESER. La question de l'humain, de son accompagnement et de sa place dans l'organisation est fondamentale pour remédier à la crise d'attractivité des métiers, et l'offre de formation constitue le socle de l'édifice.

Le CESER se félicite du travail qui a été mené et soutient cette démarche stratégique, même si de nombreux aspects devront encore être mis en œuvre, approfondis, développés. La dimension systémique et la pluralité des acteurs rendent la réflexion et la modélisation d'autant plus compliquées. Mais cette carte pose les bases permettant d'avancer dorénavant sur les autres dispositifs, une première étape dans une approche qui devra être nécessairement globale.

# **INTERVENTIONS DES GROUPES**



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 19 FEVRIER 2024

**Avis du CESER relatif à : Carte cible des formations sanitaires et sociales**

**Intervention de Madame : BANIAN Aïcha**

**Au nom du groupe des Associations et Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement**

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, Madame la Rapporteuse, chers collègues,

Mon intervention est faite aux noms du groupe AIESSE et du Collectif Handicaps.

Le groupe tient à souligner le travail constructif mis en place par le Conseil Régional dans le cadre de la carte cible des formations sanitaires et sociales. Les métiers de psychomotriciens, d'ergothérapeutes entre autres, sont mis en exergue et nous saluons ces points.

Le rapport propose « au titre du soutien à l'offre de formation », de « répondre **dans les prochaines années** aux enjeux des besoins de la petite enfance, de l'accompagnement au vieillissement, des besoins liés au handicap en lien avec les acteurs concernés » ; or, les besoins dans ces domaines -préventifs et curatifs- sont incommensurables et sont à combler d'urgence. Le temps d'attente pour les personnes concernées et leurs familles afin de bénéficier d'un accompagnement de qualité dans des lieux d'accueil de l'enfance protégée, dans des structures adaptées aux personnes en situation de handicap, par des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH)..., n'est pas le même que celui des obligations administratives.

Et, si nous nous référons au rapport alarmant de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme qui déplore qu'en France toutes les personnes en situation de handicap ne bénéficient pas des services sociaux et sont par conséquent, discriminées dans plusieurs domaines, il est fondamental de rendre les métiers du sanitaire et social, créateurs d'emploi, le plus attractifs possible ; l'absence de structuration du secteur, le manque de reconnaissance des métiers, nuisent considérablement à son attractivité et donc aux recrutements en formation.

De plus, la population vieillit et les besoins d'accompagnement pour un virage domiciliaire pérenne, pour un accueil serein dans les établissements sont criants ; sans les familles et les bénévoles des associations caritatives, -souvent épuisés.es -, la situation serait encore plus dramatique !

Les difficultés de recrutement sont majeures tant pour les employeurs que pour les formations aussi, pour susciter davantage de vocations, d'une manière synthétique nous préconisons - comme nous l'avions évoqué dans notre rapport « Autonomie grand âge » en avril 2023 :

-d'organiser la communication autour du métier du sanitaire et du social en changeant son image, ces professions sont de plus quasi exclusivement féminines ;

-de développer l'apprentissage et déceler les talents pour éveiller des vocations dans les crèches, les services d'aides à domicile, d'éducateurs.rices spécialisés.es, de référents.es handicaps, d'AESH ... ;

-d'encourager le déploiement de la formation des infirmiers.ères en Pratique Avancée, cette formation est malheureusement sous utilisée car décriée par les médecins et mal rémunérée, or ces infirmiers.es de par leur



formation pourrait apporter un début de réponse à la désertification médicale dans le monde rural, et également dans les EHPAD ;

-de valoriser les salaires ; trop souvent, les plus précaires s'occupent des plus vulnérables...

Nous nous devons de prendre soin de ceux et celles qui prennent soin car le travail du sanitaire et du social est un atout incontestable pour notre société.

Nous voterons l'avis

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 19 FEVRIER 2024

**Avis du CESER relatif à : FORMATIONS SANITAIRE ET SOCIALE, CARTE CIBLE**

**Intervention de Madame PICARD Paulette**

**Au nom du groupe : GEI**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Notre région CVL est en situation de désert médical, nous sommes les derniers de l'hexagone, il est urgent d'approfondir les actions qui pourraient favoriser dans un premier temps la découverte des métiers du soin, pour ensuite choisir cette voie professionnelle.

Par plusieurs axes seraient possibles :

- Schéma Local Vie la étudiante spécifique aux métiers de la santé
- Tutorat renforcé et diversifié,
- Favoriser l'apprentissage et la VAE ;

### SCHEMA DE LA VIE ETUDIANTE METIERS DE SANTE

La région a lancé un appel à manifestation d'intérêt intitulé : schéma local de la vie étudiante, clôturé le 10 février 24, pour l'ensemble des sites et des collectivités.

Ce schéma invite tous les acteurs ayant un lien avec la vie étudiante, il réunit les collectivités territoriales, les établissements, les étudiants, ensemble ils élaboreront des solutions favorisant l'insertion et l'épanouissement, par ses aspects logistiques en facilitant les déplacements, le logement, mais aussi, la santé, la culture, le sport.

En prenant en compte la particularité des métiers du soin, où les étudiants doivent se déplacer sur les différents lieux de stage, souvent en horaires décalés,

Une résidence SANTE serait la bienvenue.

### LE TUTORAT :

Parmi les enquêtes issues des étudiants eux-mêmes, le sujet du tutorat est souvent cité comme étant non satisfaisant. Certains étudiants ne découvrent pas l'éventail des métiers du soin faute d'encadrement.

Ce schéma local permettrait d'identifier une communauté de tuteurs issus des établissements, ces derniers ayant au sein de leur conseil d'administration ces mêmes élus ! En incitant l'émergence de vocations d'accompagnement auprès des jeunes professionnels, les élus joueraient complètement leur rôle dans l'attractivité de leur territoire vers ces jeunes.

### LA FORMATION

La sélection des métiers du soin se fait maintenant via PARCOUSUP, néanmoins, il est dommageable de ne plus avoir d'entretien, beaucoup souligne le manque d'humanité ;

Que dire des jeunes non retenus sur parcoursup, dans cette crise sans précédent, un entretien serait une porte ouverte bienvenue et permettrait de proposer une autre voie ;

Apprentissage, puis plus tard la VAE.

Ce schéma local pourrait inter-réagir en proposant des stages facilitant l'immersion et la découverte de ces établissements dès la troisième et se poursuivre au lycée !

Et pourquoi ne pas évoquer un SERVICE CIVIQUE spécifique pour ces métiers du soin ?  
Tout n'a pas été exploré, il faut être créatif, développer l'empathie pour ces jeunes ;  
Car les métiers du soin demandent un supplément d'âme !

Devant une telle catastrophe par manque de vocations, de moyens financiers, de personnel, les élus à partir du SCHEMA LOCAL DE LA VIE ETUDIANTE pourraient mettre en œuvre un vrai MARKETING TERRITORIAL .



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 19 février 2024

### **Avis du CESER relatif à la carte cible des formations sanitaires et sociales**

#### **Intervention de Madame May HAY--WEBER**

#### **Au nom du groupe des Associations, Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement.**

#### **Au nom de la FAGE**

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Rapporteuse de l'avis  
Chers-es collègues

Aujourd'hui, un constat alarmant émerge : un étudiant-e en sciences infirmières (ESI) sur six a déjà envisagé-e le suicide pendant sa formation. Cette tragédie est inacceptable, et il est impératif d'agir. Nous devons garantir l'accès à des psychologues spécialement formés et simplifier les procédures pour les consultations au sein des services de santé universitaire. Chaque ESI doit savoir qu'il-elle peut trouver une écoute attentive et un soutien professionnel en cas de besoin.

De plus, la précarité financière constitue une menace à la réussite des ESI. Un-e étudiant-e sur trois a dû choisir entre se nourrir et payer son loyer, une situation inacceptable. Des mesures concrètes doivent être mises en place pour améliorer leur situation financière, telles que la fourniture et l'entretien des tenues de stage par les lieux de stage, conformément à l'instruction interministérielle du 9 septembre 2020.

Il est également essentiel d'établir des tarifs équivalents à ceux des restaurants universitaires (RU) dans les cafétérias hospitalières, ainsi que de mettre en place des food trucks du RU pour les délocalisations, à l'instar de Poitiers. De plus, nous préconisons la mise en œuvre de solutions de logement au sein des CHU pendant les périodes de stage, une pratique déjà en vigueur à l'hôpital de Chinon.

Troisièmement, le harcèlement est répandu dans la formation en sciences infirmières. Un-e étudiant-e sur trois en est victime. Dans 66% des cas, c'est un-e soignant-e qui en est l'auteur-trice. Cette situation est intolérable et doit cesser. Chaque étudiant-e a le droit d'étudier et de travailler dans un environnement sûr et respectueux. Pour contrer ce fléau, nous préconisons une sensibilisation dès le début de la formation, axée sur les discriminations, le harcèlement, ainsi que les violences sexistes et sexuelles au sein des instituts de formation. Nous demandons également l'intégration de ces thèmes au programme du service sanitaire. Parallèlement, nous insistons sur la nécessité de généraliser les formations destinées aux professionnel-le-s de santé concernant l'accueil des étudiant-e-s en stage.

Enfin, les victimes de harcèlement et d'agression sexuelle doivent être entendue et soutenue inconditionnellement. Un-e étudiant-e sur six est victime d'agression sexuelle au cours de sa formation, une réalité inacceptable qui nécessite des actions immédiates. La désignation d'un référent violence par établissement, tout comme la mise en place de cellules d'écoute et d'accompagnement des victimes, sont des solutions à envisager.

Nous saluons l'initiative de notre région d'avoir délégué les aides sociales des formations sanitaires et sociales au CROUS, une démarche louable. En tant qu'actrice influente, notre région peut aussi contribuer à la création d'une plateforme nationale d'évaluation des stages.

En conclusion, la FAGE et ses associations s'associe au groupe AIESSE et espère que ses propositions seront prises en considération pour améliorer le bien-être et la formation des ESI. Il est crucial d'agir dès aujourd'hui pour assurer la pérennité de notre système de santé et garantir des soins de qualité pour tou·te·s.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 19 FEVRIER 2024

**Avis du CESER relatif à : Adoption de la stratégie formation-emploi du secteur sanitaire et social des évolutions prioritaires de l'offre de formation**

**Intervention de Madame Valérie Lemaire**

**Au nom du groupe : CGT**

**Monsieur le Président du CESER,**

**Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional,**

**Madame la Rapporteuse,**

**Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,**

L'existence des conditions de travail délétères pour la santé physique et mentale des travailleuses et travailleurs du secteur sanitaire et social n'est plus à démontrer. Cette situation s'est largement dégradée depuis la crise du COVID 19. Elle est aussi fortement subie par toutes nos concitoyennes et tous nos concitoyens au cours de leur parcours d'accès aux soins dans notre région.

Dans le rapport présenté en février 2023, la CGT avait relevé que les personnels du secteur sanitaire et social avaient fait partie du contingent des premiers de corvées pour finir derniers de cordées du Ségur...

Les sous-effectifs chroniques et permanents génèrent un mal-être perceptible au contact des personnels, de fortes tensions sur les lieux de travail, allant parfois jusqu'à une perte de sens des professionnels envers leurs métiers. Les étudiants y sont très exposés aussi.

Le présent rapport en expose largement les effets sur les conditions d'études et d'apprentissage, ainsi que sur les motivations et la persévérance des futurs travailleurs et travailleuses de ce secteur. Des solutions détaillées y sont présentées. La mise en avant de l'humain est enfin privilégiée.

Comme le souligne l'avis, la carte cible de la région est axée sur la formation initiale, avec une amélioration sur l'offre des apprentissages. Toutefois, la formation professionnelle continue est à considérer car elle est plus favorable aux recrutements du secteur, elle est facteur de valeur ajoutée pour les personnels comme pour le secteur médico-social La Validation des Acquis de l'Expérience doit aussi être mise en avant et être facilitée pour les travailleuses et les travailleurs qui y seraient volontaires.

La CGT veut attirer l'attention sur les conditions des étudiants. Parcoursup apporte toujours des difficultés considérables et un désavantage selon les lieux de vie, les conditions économiques et familiales des étudiants.

A l'heure où un Français sur trois ne peut plus manger trois repas par jour, il est urgent de mettre en place des aides aux stages, aux équipements professionnels, aux frais de déplacement, et aux frais de

logements des nombreux étudiants pour ceux dont les familles ne peuvent pas financer, et pas seulement les étudiants boursiers.

L'objectif d'un meilleur accompagnement dans les conditions d'études est de favoriser la réussite de toutes et tous et d'assurer un égal accès aux services sanitaires et sociaux sur l'ensemble du territoire.

Il est urgent et impératif de mobiliser tous les acteurs de terrain et les partenaires régionaux et nationaux concernés afin de développer la qualité des formations, l'amélioration pour des conditions de travail et de stage acceptables, l'égalité femmes – hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes au travail et dans les études.

La CGT souligne l'impérieuse nécessité de mise en œuvre de ces mesures fortes qui doit être comprises et promues par tous.

La CGT est bien consciente que beaucoup des réponses qui s'imposent ne relèvent pas de la responsabilité régionale, et déplore le peu d'évolutions sensibles pour ce dossier au niveau de l'Etat. Mais elle note la volonté régionale d'impulser des décisions concrètes et cohérentes correspondant à certains des besoins en la matière.

Nous craignons que la réforme de France Travail n'aggrave encore plus pour l'attractivité de ces formations sanitaires et sociales en direction des demandeurs d'emploi.

La CGT est favorable à cet avis.

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 19 FEVRIER 2024

### **Avis du CESER relatif à la Stratégie formation-emploi du secteur sanitaire et social et des évolutions prioritaires de l'offre de formation**

#### **Intervention de Monsieur Hubert JOUOT**

**Au nom du groupe : Union Régionale des Associations Familiales Centre - Val de Loire**

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Madame le Rapporteur, chers collègues,

J'interviens au nom de l'union régionale des associations familiales ».

Le projet de la région pour la stratégie formation-emploi du secteur sanitaire et social ne se limite pas à établir la carte-cible des formations sanitaires et sociales ; il aborde dans une démarche partagée et ouverte l'offre de formation dans son ensemble dont la Région a pris la responsabilité en 2022.

La Région analyse rationnellement la situation du secteur, actuellement confronté à un accroissement des besoins liés en partie au vieillissement de la population, à des difficultés de recrutement, et point préoccupant, à la réduction de la durée du maintien dans l'emploi des personnels.

Elle s'attache ainsi à apporter une réponse multifactorielle pour améliorer l'attractivité de ces métiers, le déroulement de la formation, la rénovation des locaux de formation et l'accompagnement social et matériel des stagiaires.

Notre rapporteur identifie et explicite différents points de vigilance sur cette stratégie qui ont tous leur importance. Ils concourent notamment à mieux mettre en valeur les professions du sanitaire et à accroître l'attractivité de ces métiers par de meilleures conditions de travail et de rémunération.

A leur contact, les patients attendent de ces professionnels certes, la compétence, mais aussi de l'empathie, susceptible à elle seule de leur apporter une part du réconfort attendu. Cette qualité est essentielle et il ne serait pas souhaitable de procéder à des inscriptions à une formation pour un métier de ce secteur sans l'avoir évaluée.

Enfin, la réussite de cette stratégie constitue un enjeu fort dès à présent et pour les prochaines années. Notre société doit, en effet, se préparer à prendre un virage démographique majeur en raison de son vieillissement et d'un renouvellement des générations moins important ; il nécessitera une stratégie dédiée, des moyens financiers plus conséquents et une gouvernance nouvelle.

Nous voterons l'avis.





## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 19 FEVRIER 2024

### **Avis du CESER relatif au rapport « adoption de la stratégie emploi-formation du secteur sanitaire et social et des évolutions prioritaires de l'offre de formation »**

#### **Intervention de Madame CHOLLET Marie Laure**

**Au nom de : groupement des Entreprises et des Indépendants pour la CMAR et la CPME.**

Madame la Vice- Présidente du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, Mesdames, Messieurs les élus régionaux, chers collègues,

Avant toute chose, nous souhaitons féliciter le conseil régional Centre Val de Loire pour son soutien sans faille au développement de l'apprentissage malgré la loi Avenir Pro d'une part et pour l'accompagnement des apprenants en matière de mobilité et d'hébergement et de permettre à tous les étudiants de bénéficier des mêmes aides financières dans un souci d'uniformité et donc d'équité dès la rentrée 2024.

La présentation de la carte cible des formations du secteur sanitaire et social démontre, en cohérence avec le CPRDFOP, la volonté d'assurer une continuité d'offres entre la formation initiale et continue d'une part et renforce la nécessité d'un vrai travail d'orientation et de validation de projet d'autre part.

Dans cette logique complémentaire, alors que le maintien à domicile est un enjeu majeur, d'autant plus dans les territoires ruraux, il nous semble important d'associer tous les métiers périphériques aux métiers du sanitaire et social. Tous ces métiers contribuent au maintien à domicile dans de bonnes conditions en complémentarité des soins avec les aides à domicile et les professionnels de santé. Ils participent également à favoriser une adaptation de l'habitat avec des aménagements spécifiques comme la domotique par exemple. N'oublions pas le transport sanitaire avec les taxis ou la livraison de repas, autant de métiers qui montrent le rôle des TPE PME et artisans dans le secteur social.

Pour les formations dans le secteur de l'aide à domicile et les métiers cibles de la carte des formations sanitaires et sociales, différentes sources d'information montrent une situation tendue en termes de formation et d'emploi :

- Des formations sanitaires et sociales avec un nombre de places ouvertes permettant théoriquement de répondre aux besoins des employeurs mais largement vacantes (comme indiqué dans l'annexe du rapport carte cible).
- Une étude ORIOM sur le secteur de l'action sociale qui montre que pour le métier d'aide à domicile seuls 43% des salariés sont à temps complet, 16% des salariés ont moins de 34 ans et moins de 5% moins de 24 ans.
- 2260 projets de recrutement d'aides à domicile sont répertoriés par l'enquête régionale des besoins en main d'œuvre (enquête pôle emploi BMO) 2023, dont 90% jugés difficiles.

De plus, le rapport carte cible met l'accent sur la nécessité de mettre en place des actions sur l'attractivité des métiers et l'orientation.

Aussi nous proposons d'agir sur 2 axes complémentaires à la carte cible proposée avec :

- Tout d'abord l'appui à la mise en œuvre d'actions de découverte des métiers de l'aide à domicile et du sanitaire et social pour les premiers niveaux de qualification, notamment dans le cadre du prochain PRF, avec comme objectif de favoriser la poursuite en formation vers des métiers d'aide à domicile ou petite enfance, des métiers de l'artisanat en socio-esthétique et coiffure et vers les métiers du secteur sanitaire et social.
- Un deuxième axe concernant l'accompagnement de la mobilité professionnelle et la reconversion par une meilleure prise en charge des actions de bilan de compétence, VAE, transition professionnelle pour les publics jeunes et adultes dont les postes sont menacés ou en recherche d'une nouvelle orientation professionnelle. D'autant que La CMAR a repris récemment les activités du CIBC (le Centre Interinstitutionnel des Bilans de Compétences) avec pour objectif d'en développer les activités. Cet accompagnement permettrait de sécuriser les formations avec des personnes ayant la capacité de gérer les relations d'aide aux personnes avec suffisamment de maturité et motivation. Ceci en s'appuyant sur nos savoirs faire et formations de tuteurs et maîtres d'apprentissage.

Il est entendu que ces réponses ont toute leur pertinence dans nos territoires ruraux pour lesquels la problématique de la maladie, du handicap et du vieillissement pour le maintien à domicile se pose plus fortement. Territoires dans lesquels nos entreprises sont présentes et interviennent déjà souvent de façon informelle au quotidien pour les prestations et les services évoqués précédemment.

Tous ces métiers et toutes ces générations (que ce soient des professionnels confirmés ou bien en formation par apprentissage jeune ou en reconversion professionnelle) doivent travailler en lien rapprochés avec les métiers de la santé car ils sont indispensables pour permettre de répondre à cet enjeu sociétal majeur et urgent surtout lorsqu'on sait notamment de la difficulté financière des établissements de santé et particulièrement des EPHAD et de l'interrogation aujourd'hui de la pérennité d'un certain nombre. D'après la Fédération Hospitalière de France, la situation budgétaire des EPHAD publics est dégradée de façon inédite, 3 EPHAD publics sur 4 en France sont déficitaires.

Aussi, le sujet de la fin de vie est en réflexion actuellement : il s'agit de l'avant-projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie qui prévoit notamment la création de « maisons de fin de vie » qui permettraient d'accompagner la vie jusqu'à son terme dans des conditions humaines et respectables pour les personnes et leur entourage.

Notre motivation ne faiblit pas et il nous faut agir pour répondre à la hauteur des objectifs annoncés avec professionnalisme. Nous nous tenons à votre disposition pour travailler de concert sur ce sujet car nous sommes tous concernés.

Nous voterons l'avis.

Merci de votre attention



## SÉANCE PLÉNIÈRE DU CÉSER DU 19 FÉVRIER 2024

**Avis du CESER relatif à : Carte cible des formations sanitaires et sociales**

**Intervention de Monsieur : Mathieu ROBIN**

**Au nom du groupe des Associations et Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement**

Monsieur le Président, madame la vice-présidente, madame la rapporteure et mes chers collègues,

Je voudrais exprimer les points de vue du groupe AIESSE et du Collectif Handicaps.

Nous souhaitons souligner le travail constructif réalisé par le Conseil régional dans le cadre de la carte des formations sanitaires et sociales. Les métiers du médico-social sont mis en avant. Nous saluons ces points, mais restons vigilants et tenons à vous alerter sur la situation.

Dans une décision rendue publique le 17 avril 2023, le Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe dénonce la violation des droits des personnes en situation de handicap par l'État français.

- **Le droit à l'autonomie violé.**
- **Le droit à la scolarisation mal respecté.**
- **Le droit à la protection de la santé non garanti.**

Cette décision du Conseil de l'Europe est importante et est un révélateur de la situation actuelle.

La charte sociale européenne est un traité du Conseil de l'Europe. **Elle garantit les droits sociaux et économiques fondamentaux, c'est-à-dire les droits de l'homme liés à l'emploi, au logement, à la santé, à l'éducation, à la protection sociale et aux services sociaux.**

Pour respecter ces droits, cela passe aussi par une formation de qualité et un environnement favorable à l'apprentissage pour nos étudiants et, par la suite, un nombre suffisant de professionnels qui seront amenés à accompagner et prendre en charge les personnes en situation de handicap dans de bonnes conditions.

Les remontées des acteurs du collectif handicap font ressortir des problèmes concernant la formation des futurs professionnels, le recrutement et le maintien dans les effectifs.

Auparavant, l'entrée en formation se faisait sur concours. L'étudiant faisait lui-même la démarche et le choix de sa formation.

Avec le système de Parcoursup, il est malheureusement possible de constater que des étudiants s'orientent dans leurs études par défaut, parce qu'ils n'ont pas été acceptés dans leur premier choix.

Est-ce une conséquence du taux de diplomation qui peut être faible dans certaines filières ?

Quelles solutions peuvent être proposées ?

On nous a fait part de la situation où des étudiantes poursuivent leurs études afin d'obtenir un master ou une réorientation sans avoir l'intention de travailler dans la profession correspondante.

Il nous a également été remonté par des étudiants lors des stages qu'ils aillent jusqu'au bout de leurs études, mais n'exerceront pas le métier correspondant à leur formation.

Les principales raisons sont la rémunération insuffisante, les horaires décalés et le travail les week-ends, ainsi que le manque de reconnaissance au travail.

De nombreux professionnels ont dû abandonner leur métier parce qu'ils se sont retrouvés eux-mêmes dans une situation de précarité financière.

**Le vieillissement de la population représente un enjeu important pour les prochaines décennies.** En effet, d'ici 2027, le nombre de personnes âgées dépendantes devrait atteindre 2,9 millions, puis 3,9 millions en 2050. **De plus, les besoins d'aide et d'accompagnement à domicile devraient augmenter de 20 % dans les dix ans à venir, puis de 60 % d'ici trente ans.**

Cet enjeu exige une anticipation des besoins.

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 19 FEVRIER 2024

### **Avis sur le rapport : Adoption de la stratégie formation-emploi du secteur sanitaire et social et des évolutions prioritaires de l'offre de formation**

**Intervention de Madame Michèle Perrin**

**Au nom du groupe CFDT**

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, la Rapporteuse de l'avis, chers collègues

Le schéma des formations sanitaires et sociales 2022-2027 adopté le 9 février 2023, a posé le principe de l'élaboration d'une carte cible des formations sanitaires et sociales qui fait l'objet du rapport sur lequel, le CESER est amené prononcer cet avis.

La CFDT tient à souligner que cette action volontaire de l'élaboration d'une carte cible est une très bonne démarche puisqu'elle a permis en 2023, de mener beaucoup de concertations et de prendre en compte des études prospectives conduites par l'OSMS (observatoire sanitaire médicosocial et social) et le Gip Alfa centre et ainsi de fonder cette carte avec des données objectives au plus près des besoins régionaux identifiés en emplois et compétences des secteurs sanitaire et social. La CFDT approuve particulièrement la territorialisation des lieux de formation présentée dans cette carte.

La CFDT se retrouve bien dans l'avis qui nous est présenté mais tient à souligner certains éléments, à apporter des précisions et des sujets de réflexion pour la mise en œuvre de cette carte.

Cette carte cible se situe dans un contexte de tensions accrues pour répondre aux besoins de recrutements de la région et doit contribuer notamment à réduire « le désert médical ». Mais compte tenu des durées des cycles de formation et des difficultés à susciter des vocations dans ces secteurs, cette carte ne permettra pas à elle-seule de solutionner ces problèmes.

Comme l'évoque l'avis, les actions qui seront entreprises par la Région auprès des jeunes pour les informer des métiers de ces secteurs seront essentielles à partir du collège. Pour la CFDT, les conseillers d'orientation, les enseignants et les jeunes devraient être plus largement ciblées par ces informations sur le modèle par exemple, de l'expérimentation dans le Loiret pour faire connaître les métiers médicaux. Concernant Parcoursup, des expérimentations régionales pourraient être envisagées pour remettre en place l'entretien lors de la candidature et veiller à une meilleure localisation des jeunes au plus près de leurs souhaits. En matière d'attractivité des métiers sanitaire-médico-social dans l'approche aide aux transports, il serait pertinent notamment pour les jeunes résidant au sein de territoires éloignés, n'ayant pas la capacité financière pour passer le permis de conduire, de faciliter l'obtention du permis à travers des parcours de formation innovants pour lever ces freins périphériques.

La CFDT est tout à fait d'accord avec les préconisations de l'avis sur la formation continue des adultes et la VAE sont également essentielles dans cette dynamique. Il est également important de prévoir des parcours d'évolution professionnelle ainsi la mise en place de passerelles entre les métiers comme aide-soignant et infirmier ; une offre conséquente pour les infirmiers qui souhaitent exercer comme IPA (infirmiers en pratique avancée) ...

L'avis nous présente les résultats alarmants d'une enquête sur les conditions de vie et d'études, conduite par la FNEI (Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers) qui éclairent sur les conditions d'études, des ruptures de parcours et des échecs aux examens qui doivent faire l'objet d'axes de progrès. La CFDT soutient la proposition de l'avis de constituer un volet spécifique au schéma régional de la vie étudiante mais pour la CFDT, toutefois il faut aller plus loin notamment en mettant en place une politique qualité ambitieuse portée de la région (en sa qualité de financeur) auprès des établissements de formation notamment pour améliorer les conditions d'alternance que ce soit sous statut d'étudiants ou d'apprentis.

Certains éléments doivent faire l'objet de vigilance particulière et c'est le cas par exemple de l'augmentation des places en formation qui quelques fois se heurtent à des places de stages insuffisantes, qui ne garantissent plus la qualité de la formation en situation de travail et de fait, cela détériore certains parcours de formation.

La CFDT tient aussi à insister sur la nécessité de mettre en place un suivi conséquent tant quantitatif que qualitatif et à rendre publics les résultats pour améliorer l'efficacité du système de formations sanitaire et social par exemple concernant les métiers du grand âge qui ne semblent pas très représentés dans cette carte...

La CFDT votera favorablement pour cet avis en espérant la prise en compte de ces éléments.

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 19 FEVRIER 2024

**Avis du CESER relatif à : stratégie formation-emploi du secteur sanitaire et social**

**Intervention de Monsieur Benoit COLIN**

**Au nom du groupe Entreprise et Indépendants : GEI**

Monsieur le Président, Madame la Vice-président(e), Mme la rapporteur, chers collègues,

Mon intervention s'effectue au nom du groupe des entreprises et indépendants GEI.

Les différents schémas et dispositifs sont l'expression opérationnelle de choix politiques, et dans les secteurs de la santé, du sanitaire et du social, avec le schéma régional des formations sanitaires et sociales, la place de la Région reste essentielle dans son articulation avec le projet régional de santé (PRS) en matière de développement économique, de formation, de couverture territoriale et de levée des freins périphériques.

La stratégie proposée est ambitieuse, et c'est heureux, car les enjeux sont majeurs, et non pas à court terme, mais bien dès maintenant. Les Métiers du Grand âge sont en forte tension de recrutement, vivent un renouvellement des générations très marqué. Il est vital d'accompagner cette transition démographique si nous ne voulons pas ajouter de la difficulté à la désertification médicale.

L'aide à la mobilité est à souligner, ainsi que l'accent sur l'apprentissage. Soyons vigilants à ne pas oublier dans les dispositifs les contrats de professionnalisation qui sont une forme d'alternance. Des contraintes ont pu être observées dans le montage d'entrée en formation pour les aides soignant(e)s du fait de la restriction au contrat d'apprentissage dans la forme de l'alternance.

Un focus est marqué sur la qualification TISF, une spécificité de l'aide à domicile, il est vrai. De ce fait, les métiers des employés à domicile sont mis de côté sans souligner les besoins colossaux dont a besoin ce secteur. Il conviendra de ne pas relâcher l'effort en leur direction. Améliorer l'image de ces métiers de l'Humain. Donner la reconnaissance de leur implication, leur engagement. Au moment de la validation de projets, favoriser l'immersion en amont des inscriptions en formation. Voir comment davantage impliquer les employeurs dans les processus de recrutement d'entrée en formation. Mettre en lien organismes de formation et employeurs.

Il s'agit ici d'emplois à pourvoir localement, non délocalisables, au service de nos concitoyens. De nombreux métiers sont concernés, dans les secteurs tels que le sanitaire, l'animation, l'hébergement d'urgence, etc...

Toucher tous les publics en recherche d'orientation professionnelle quelques soient les âges. Les jeunes bien sûr, pour une vision à moyen terme, mais, sans oublier toutes les possibilités de 2<sup>e</sup> carrière, reconversion, pour des postes qui demandent maturité, dans une visée à court terme.

Nous voterons l'avis.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 19 FEVRIER 2024

**Avis du CESER relatif à : « Adoption de la stratégie formation-emploi du secteur sanitaire et social et des évolutions prioritaires de l'offre de formation »**

**Intervention de Madame RICO Martine**

**Au nom du groupe : AIESSE – des Associations, des Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement.**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Rapporteuse de l'avis  
Chers-es collègues

Cette intervention est faite au nom du groupe des Associations, Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement.

La Région détient la compétence de l'information sur les métiers et travaille dans les collèges et lycées pour donner et apporter tous les éléments de compréhension de chacune des facettes d'un métier. Elle organise les forums de l'orientation avec tous les partenaires de l'éducation et de l'orientation. L'objectif est de renseigner, éclairer les jeunes et leur famille ainsi que les adultes dans le cadre de la formation tout au long de la vie. L'offre est vaste puisqu'elle vise à répondre à toutes les questions relatives aux métiers, leurs débouchés, les établissements qui offrent les formations, les modalités de parcours de scolarité. La compétence de l'orientation reste dédiée à l'Education nationale et à la DRAAF.

Malheureusement tous les élèves ne bénéficient pas de l'opportunité des forums, ni toutes les familles faute de savoir que cela existe ou de pouvoir s'y rendre, ce qui est bien dommage. Car ces forums ne sont pas une enfilade de stands mais bien une organisation avec des choix, des thèmes, des axes qui sont décidés afin d'être déclinés dans chaque département et repris par l'ensemble des partenaires.

Un des axes choisis depuis de nombreuses années est celui de « **Tous les métiers sont mixtes** » affiché comme un slogan, mis en œuvre à tous les niveaux. Une attention particulière est portée sur les métiers présentés par les établissements. Par exemple celui des sage-femmes où le nom même du métier ne laisse pas entrevoir qu'un homme peut l'exercer. Les stéréotypes, l'éducation, l'audiovisuel mais aussi les appellations comme puéricultrice, charpentier ou maçon n'ouvrent pas spontanément l'idée ou l'envie, d'en faire son métier quand on est du genre opposé à celui ciblé. Dans ces situations il n'est pas évident ni spontané de se projeter dans ces métiers connus pour être exercés principalement par un genre qui serait dédié. On retrouve les mêmes difficultés pour les métiers scientifiques que les jeunes filles choisissent moins.

Il faut déployer des moyens pour expliquer, rassurer, accompagner, rendre fier d'accomplir les missions d'accompagnement et du soin. Mais les conditions d'emplois sont aussi déterminantes comme les salaires, les carrières, l'organisation du travail, le bien-être au travail, l'épanouissement personnel... Comment la Région envisage-t-elle de travailler sur ces aspects sachant qu'elle n'en détient pas les clés ?

Le groupe AIESSE est attaché au fait que chacune et chacun puisse choisir en toute liberté et connaissance le métier et le parcours qu'elle ou il fera ; il soutient la collectivité dans sa démarche d'information sur « **Tous les métiers sont mixtes** ».

Le groupe votera l'avis.





## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 19 FEVRIER 2024

### **Avis du CESER relatif à l'adoption de la stratégie formation-emploi du secteur sanitaire et social et des évolutions prioritaires de l'offre de formation**

**Intervention de Madame Maria PEREZ**

**Au nom du groupe FORCE OUVRIERE**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

L'avis qui est présenté aujourd'hui est essentiel aux yeux du groupe **Force Ouvrière**. En effet notre organisation syndicale a toujours œuvré pour que tous les salariés soient reconnus dans leur travail et puissent en vivre. Force est de constater que ce n'est malheureusement pas toujours le cas et notamment dans le domaine du social.

La situation de notre Région est alarmante et nécessite de trouver des solutions rapides pour la sécurité et le bien-être à la fois des personnels concernés mais également de ses habitants. L'importance de mettre de « l'humain » au cœur des organisations et en particulier dans le secteur sanitaire et social reste une priorité pour **FO** et le CESER.

Le contexte économique et démographique de la Région amène celle-ci à investir au-delà de sa compétence. Cette politique régionale se concrétise par un nombre de places de formations proposées et pourvues qui reste stable ce dont on peut se féliciter collectivement.

Sur la méthode, le CESER a déjà salué l'engagement de la Région et se réjouit de voir la poursuite des travaux. FO est satisfait de voir ses revendications en matière d'accès à la formation professionnelle, de lutte contre les freins à la mobilité et de fluidité, par la création de passerelles, dans les parcours de formation, soient partagées.

Toutefois, il reste quelques points de vigilance sur :

- Le logement : face au désengagement de l'Etat. Il est navrant de constater que ce sont souvent des initiatives locales dans de petites communes qui émergent pour accueillir des professionnels du secteur. Ces actions, aussi louables soient elles, restent à la marge et peuvent générer des inégalités d'accès.
- La diversification des lieux de stage qui permettrait ainsi une appréhension plus globale et objective des métiers.
- Le tutorat qui doit être reconnu comme une vraie valeur ajoutée et pas négligé souvent par manque de personnel. Les tuteurs n'ont pas le temps d'accompagner les apprenants.
- L'accessibilité et la lisibilité des offres des formations, l'utilisation abusive de sigles nuit à la bonne compréhension des offres
- Les abandons en cours de formation, environ 30% des étudiants en soins infirmiers quittent leur formation, ce qui ne peut que nous interpeler

Par ailleurs, FO regrette que des secteurs aussi importants que l'assistance aux personnes âgées et la petite enfance ne soient pas abordés dans ce rapport

Nous espérons que ces deux sujets majeurs pour notre société et dont les dérives ont fait l'objet, récemment, de mauvaise publicité pour ne pas dire calamiteuse, fassent l'objet d'un travail à la hauteur des enjeux.

Le groupe FO votera l'avis favorablement.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 19 février 2024

### **Avis du CESER relatif à la carte cible des formations sanitaires et sociales**

#### **Intervention de Madame Alicia MAINFERME.**

#### **Au nom du groupe des Associations, Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement.**

#### **Au nom de la FAGE.**

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Rapporteuse de l'avis  
Chers-es collègues

S'il nous paraît essentiel de reconnaître la valeur de la simulation en tant qu'outil pédagogique, elle ne doit en aucun cas remplacer l'expérience pratique acquise lors des stages cliniques. La simulation peut offrir des situations contrôlées et des opportunités d'apprentissage précieuses, mais elle ne peut reproduire fidèlement la complexité et la diversité des situations rencontrées dans un environnement clinique réel.

En matière d'apprentissage, il est impératif d'octroyer aux apprenti-e-s un statut d'étudiant-e leur conférant les mêmes droits que le reste de leur promotion. Il est crucial de souligner que le choix de l'apprentissage ne devrait pas être motivé uniquement par des considérations financières ou être perçu comme une solution à la précarité étudiante.

De plus, il est essentiel de condamner toute pratique de dédit de formation, une mesure à la fois illégale et abusive. Pour garantir la sécurité et favoriser un apprentissage optimal, un encadrement renforcé est nécessaire. Cela implique un suivi attentif des formateur-trices et des professionnel-le-s de santé, ainsi que la mise en place de conditions de travail sécurisées et respectueuses au sein des établissements de santé où se déroulent les périodes d'apprentissage.

Il est également à noter qu'au cours de la première année d'études en sciences infirmières, l'apprentissage comporte un risque de glissement de tâches, principalement en raison du fait que les apprenti-e-s n'ont pas encore acquis le statut d'aide-soignant-e, habituellement obtenu à la fin de leur première année. Un apprentissage débutant en deuxième année de formation serait donc à privilégier.

De plus, nous devons favoriser la poursuite d'études à l'université dans la région en proposant davantage de masters accueillant des étudiant-e-s en sciences infirmières, et en faisant la promotion de ces opportunités dans les Instituts de Formation en Sciences infirmières (IFSI).

La FAGE et le groupe AIESSE vous remercie de votre attention et de votre engagement envers l'amélioration continue de notre système de formation en sciences infirmières.



# CESER

Centre-Val de Loire  
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

---

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : [ceser@centrevaldeloire.fr](mailto:ceser@centrevaldeloire.fr)  
[ceser.centre-valdeloire.fr](http://ceser.centre-valdeloire.fr)